

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : PRISM SG  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY  
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.  
CALGARY AB, T2P 1M4  
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852  
Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC  
1-888-226-8832

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Autres dangers

Inconnu.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

#### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Rimsulfuron	Rimsulfuron	122931-48-0	25
Sucrose	Sucrose	57-50-1	$\geq 3 - < 10^*$
Lignin, Alkali, Reaction Products with Disodium Sulfite and Formaldehyde	Lignin, Alkali, Reaction Products with Disodium Sulfite and Formaldehyde	105859-97-0	$\geq 3 - < 10^*$
Reste	Reste	Non attribuée	$> 50$

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industrie

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.  
En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-888-226-8832. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.
- En cas d'inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux.  
Consulter un médecin si nécessaire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes.  
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- En cas de contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.  
Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil.  
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- En cas d'ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux.  
Consulter un médecin si nécessaire.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Poudre chimique d'extinction
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
L'application de mousse libérera d'importantes quantités d'hydrogène gazeux qui peut se retrouver emprisonné sous la nappe de mousse.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas laisser l'agent extincteur entrer en contact avec le contenu du conteneur. La plupart des agents extincteurs provoqueront un dégagement d'hydrogène. Retirer les contenants non endommagés de la zone d'incendie s'il est sécuritaire de le faire.  
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter tout déversement dans l'environnement.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.  
  
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 02/07/2023

Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.  
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
 Garder dans des contenants proprement étiquetés.  
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Sucrose	57-50-1	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsqu'il y a un risque d'exposition par l'air au-delà des valeurs-limites applicables, porter une protection respiratoire approuvée avec une cartouche poussière/brouillard.

Protection des mains  
 Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter une protection oculaire pour éviter le contact avec ce produit.

Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter: Chemise à longues manches et pantalons longs.  
 Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils  
 Chaussures et chaussettes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:  
Combinaison  
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable, telle que chlorure de polyvinyle, caoutchouc nitrile, ou caoutchouc butyle.  
Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.

---

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : solide

Couleur : brun pâle

Odeur : légère

pH : 6.7

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point de congélation : Sans objet

Point/intervalle d'ébullition : Sans objet

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Auto-allumage : > 400 °C

Pression de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité relative : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 512 kg/m<sup>3</sup>

Solubilité  
Solubilité dans l'eau : dispersable

Température d'auto-inflammation : Sans objet

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : BPL: Pas d'information disponible.

Viscosité  
Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0 Date de révision: 02/07/2023 Numéro de la FDS: 800080000410 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Aucune.
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

##### Composants:

##### Rimsulfuron:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 205.4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.2.  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.3.  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

##### Sucrose:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

##### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

### Composants:

#### **Rimsulfuron:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Sucrose:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésion/irritation grave des yeux**

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

### Composants:

#### **Rimsulfuron:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.5.

#### **Sucrose:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Lignin, Alkali, Reaction Products with Disodium Sulfite and Formaldehyde:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### Produit:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)  
Espèce : Souris  
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

### Composants:

#### **Rimsulfuron:**

Type d'essai : Essai de maximisation  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

### **Mutagenécité de la cellule germinale**

#### Composants:

#### **Rimsulfuron:**

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes., Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

### **Sucrose:**

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Les résultats d'études de toxicologie génétique in vitro n'ont pas été concluants., Les résultats d'études de toxicologie génétique sur les animaux n'ont pas été concluants.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron:**

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
Des effets sur le développement n'ont pas été observés sur des animaux de laboratoires.

### **STOT - exposition unique**

#### **Produit:**

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron:**

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### **Sucrose:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Foie

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

##### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 496 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 413 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0.00357 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

#### Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

##### Composants:

##### **Rimsulfuron:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 390 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 360 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1.2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2.8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0.023 mg/l  
Point final: Fronde  
Durée d'exposition: 14 d  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2  
BPL: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

- CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0.017 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 14 d  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2  
BPL: oui
- ErC50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 5.2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.5400  
BPL: oui
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 110 mg/l  
Durée d'exposition: 90 d  
Type d'essai: Phase de Vie-Précoce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.82 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 1,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 207 de l'OECD  
BPL: oui
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1  
BPL: oui
- DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,000 mg/kg  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1  
BPL: oui
- CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 mg/kg  
Durée d'exposition: 8 d  
Méthode: Directives du test 205 de l'OECD
- CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 mg/kg  
Durée d'exposition: 8 d  
Méthode: Directives du test 205 de l'OECD
- DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/b  
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170  
BPL: oui
- DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 1000 mg/b  
Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

### Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

### **Sucrose:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: Méthode non spécifiée.

### **Persistance et dégradabilité**

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

##### **Sucrose:**

ThOD : 1.12 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Concentration: 1,500,000 1/cm<sup>3</sup>  
Constante de vitesse: 1.1479E-10 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

### **Potentiel bioaccumulatif**

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

##### **Sucrose:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 3  
Méthode: Estimation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).  
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

log Pow: -3.7 - -3.67

Méthode: Estimation

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### **Lignin, Alkali, Reaction Products with Disodium Sulfite and Formaldehyde:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

##### **Reste:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### **Mobilité dans le sol**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

### **Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Potentiellement mobile, néanmoins la possibilité de filtrer est atténuée par une dégradation rapide.

### **Composants:**

#### **Sucrose:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 3.16  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

#### **Reste:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### **Autres effets néfastes**

### **Composants:**

#### **Rimsulfuron:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **Sucrose:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **Lignin, Alkali, Reaction Products with Disodium Sulfite and Formaldehyde:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **Reste:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

## **SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

---

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### UNRTDG

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Rimsulfuron)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

##### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(Rimsulfuron)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956

##### Code IMDG

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Rimsulfuron)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui  
Remarques : Stowage category A

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

##### TDG

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Rimsulfuron)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Code ERG : 171  
Polluant marin : oui(Rimsulfuron)

### Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires ( PCPA ) : 30057

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation.

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites

Ce produit est toxique pour:

Organismes aquatiques

plantes terrestres non ciblées

---

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080000410      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 02/07/2023  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-3866

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, en-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PRISM SG



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/07/2023	800080000410	Date de la première parution: 02/07/2023

---

treposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F